

---

Jour de séance 3

le jeudi 25 octobre 2018

10 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. McKee, appuyé par M<sup>me</sup> Thériault, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 23 octobre 2018

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, M. Higgs, appuyé par M. Stewart, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône soit amendée comme suit :

par la suppression du point après le mot « diligentes » et par l'ajout de ce qui suit :

« ; toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur n'a pas la confiance de la Chambre. ».

La question est proposée au sujet de l'amendement.

---

L'hon. M<sup>me</sup> Harris invoque le Règlement ; elle soutient que l'amendement est irrecevable. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

---

L'hon. M<sup>me</sup> Harris donne avis que, le vendredi 26 octobre 2018, la deuxième lecture du projet de loi 2 sera appelée.

---

La séance est levée à 10 h 55.